L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra rompre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on peut l'y admettre pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour par LIGNES, on moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil— JOSEPH SAUL. caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.
L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Crager,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 9me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,

25 juin secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane,

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenue le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à unanimité Président, James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. E. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom *d'Hôtel du Bélair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et fonctionnement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet— ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viendront le 28 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la supérbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une peine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin— JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir ensemble des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucune rivaux pour les encouragemens accordés à de leur bien efforts.

23 mai— WAYMOUTH

A LOUER.

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Donane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juin— M R MARIGNY

A LOUER.

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr *Prado*. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaires 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

28 avril— A. WARTELLE, 189 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudraient faire quelque commande, ou qui auraient quelque affaire, avec le susdite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,
26j—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans,

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, tenant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N. DELAPLAINE.

1er juillet—

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quitteras Madisonville, tous les Lundi à 4 heures (du matin), passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville sous lui au midi et vendredi à 2 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 3 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exemption des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priées de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Biloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SON feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau la Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jas Swiler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin ; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Bolexi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ces ports *mobile et Pensacola*, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swiler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL.
7 juillet— agents.

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M. et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'a dresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

POUR BRAZORIA (Texas.)

La goelette fine voilière SHENANDOAH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm BRYAN.

il no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

A FRETTER OU LOUER.

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est prêt à prendre son chargement, pour quelque port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

16 juil

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 640 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

6j um— J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médicinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille, Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

PEAUX D'OURS—4 paquets de peaux d'ours, 1 dobuffle, et une boite de castor, à vendre par

GRAY, DURRIVE & co.

29j 41 et 43, Nouvelle Levée.

CELEBRE POUDRE DE CASTILLON.

MADAME VEUVE CASTHY de Philadelphie, propriétaire des remèdes du feu docteur Castillon, du Cap Français, vient d'établir un dépôt à notre pharmacie de la célèbre poudre antiscorbutique restaurante et de l'élixir aussi antiscorbutique du dit docteur Castillon, ancien chirurgien major consultant du roi, à St. Domingue, et nous a constitués ses agens pour la vente de ces remèdes dans cette ville, d'un grand succès.

Ces spécifiques qui ont joui dans toutes les parties de l'île de St. Domingue, sont propres à guérir le scorbut et toutes les maladies qui en sont pour ayant chère le virus scorbutique, la diarrhée, dysenterie, tenesme, la hiatarie, fièvres intermittentes, continues, obstructions du foie et de la rate—diarrhée invétérée dysenterie et tenesme, produite par suite de rougeoles et petites vérolés malignes—et les mêmes maladies qui viennent à la suite de couches ou pendant la grossesse.

La poudre mêlée avec le lait forme une bouillie très agréable et des plus restaurante—elle détruit la putridité des humeurs de l'estomac et des intestins, rétablit les digestions et toutes les sécrétions et dépurant le sang de tous les levains scorbutiques.

La durée du traitement est de 20, 30 ou 40 jours, suivant l'ancienneté ou la malignité de la maladie—ces spécifiques se trouvent toujours à notre pharmacie—on y peut prendre connaissances d'un recueil d'observation pratiques sur les effets de ce remède et sur les cures extraordinaires qu'il a opérés—les malades trouveront un grand avantage dans l'usage de ce remède ; c'est celui de pouvoir le traiter et de se guérir soi-même en suivant exclusivement la méthode indiquée qui accompagne le spécifique. PINGUET & Co.

Encoignure des rues Royale et Ste. Anne.

Compagnie du Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.

Avis pour ouvrir les livres de souscription

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie n'étant pas souscrites, quand les livres pour cet objet, *étaient formés auparavant, avis est par le présent* donné que les livres seront de nouveau ouverts à Opélousas, Alexandria, Chenevville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Franciaville, Lundi le 3me d'Août prochain, sous la surveillance des commissaires de chaque endroit respectivement, et qu'ils *seront ouverts toujours* (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Chenevville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W R FALCONER.
16 juil commissaires à St Franciaville.

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

VACHE BRAQUE

Le 17 du courant, il a été conduit au domicile de l'inspecteur soussigné, rencontrée des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache laitière sans veau, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche tachée de rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue ce jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville.

P AUVRAY,
20 juil—10 Inspecteur commis.

Détenu à la geôle de la Paroisse Jefferson le mulâtre JOHN alias PETER, disant que son maître restait à la Passe à Cotes, et n'a jamais voulu donner le nom de son maître.

JACQUES CHARBONNET.
18 juillet shérif.

$5 DE RECOMPENSE

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juin— B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez un maîtresse, la griffonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 5 et 6 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite griffonne a eu ses mains un billet pour se chercher un maître, signé par sa maîtresse.

Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil— Veuve COUDRAIN.

$5 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis quelques jours, le nègre JOSEPH, *âgé d'environ 18 ans, taille d'environ 5 pieds*, ayant les yeux roux et de grosses lèvres un peu cagneux, manouvre, ayant travaillé quelque temps pour M. Courserjoolin. La récompense susdite sera payée à la personne qui ramènera ce nègre chez M L Paty, rue Condé, encoignure St Philippe, ou qui le logera à la geole. 17 juil—4

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marronne de chez le soussigné Vendredi matin 10 du courant, l'esclave MARIE, griffe de bonne mine, âgée d'environ 23 ans, ne parlant que l'anglais, paraissant timidé, et ayant le verbe très bas. On ne se rappelle aucune marque distinctive. On payera la récompense susdite à la personne qui logera la dite esclave à la geole, ou qui la ramènera au soussigné, rue du Camp, no 39.

W H RONDEAU.

N B—Les capitaines et autres sont prévenus de ne pas recevoir la dite esclave sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. 18 juil—4

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, peau noire, ayant un air un tacieux, sans marque particulière, âge d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte bleu de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté des faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de lois. BARBARIN & HILL.

8 juillet—

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de veines bleus au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat. A MAGNON, 9 juil—

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, nance mais assez parlant français. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le déchargement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Bouté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pe

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mai— J. LEBLANC & co

$25 DE RECOMPENSE.

Est partie marron depuis 4 mois le nègre AUSTIN, âgé d'environ 18 ans, appartenant à M D Labranche.

Le nègre a été vu plusieurs fois dans le faubourg Ste. Marie, il se fait passer pour libre, il parle anglais et français, il était engagé l'été dernière comme cuisinier à l'Hôtel du Bayou St Jean.

La dite récompense sera payée à qui conque le ramènera son maître où à la geole. 6 juin—1

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, lo. dans la rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse ; 2o. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à vapeur de la Levée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les tombereaux pour les transporter, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 16 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long ; et chaque (gutter stone), 12 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 3 1-2 pieds de long, ils seront coupés et taillés avec soin, afin que, pavés, leurs arêtes et pavement, puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils se touchent le plus exactement possible et présentent un ensemble solide et régulier.

Les instructions concernant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient les consulter.

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaudric* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Œdipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ses amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite. CARRIERE & BORDUZAT,

8 juin— no 11, rue St. Louis.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe—

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pedarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 vie CABOCHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,3pe.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau Mercredi prochain 22 du courant, à midi. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS,
15 juillet—4,2pe président.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—State de la Louisiane, à tous ceux que cela peut concerner à qui il soit connu que attendu que Ed Yorke, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé, moi, W. F. C. Duplessis, régistre des testaments, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans et en office greffier de la cour des preuves, dans et pour la dite ville, afin de procéder pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, acte est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre ou décret rendu par l'honorable la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, le dit ordre daté le 2 mai mil huit cent trente cinq et vendu sur la pétition de Joseph E Whitall, exécuteur datif de Job Bacon, Jr., décédé. Je soussigné, régistre des testaments, ai exposé en vente publique, le 6 juin 1835, pour compte de la succession du défunt Job Bacon, Jr. décédé, la propriété foncière ci-après décrite, et l'ai adjugée à Edward Yorke, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir :

Description de la propriété ci-après à transfer judiciaire.

La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre, situé au faubourg Ste Marie, formant l'encoignure des rues Delord et Berlin, mesurant à peu près 63 pieds à pouces 9 lignes plus ou moins, face à la rue Delord, sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces plus ou moins, ou la ligne qui le sépare de la propriété ci-devant appartenant à Samuel Hart décédé, et 142 pieds plus ou moins de profondeur et face à la rue Berlin, les lignes se formant dans la profondeur, de manière à mesurer qu'à peu près 10 pds 6 pouces plus ou moins, conformément à un plan fait par C F Kempel, député arpenteur général, le 9 décembre 1833, adjugée à Edward Yorke pour la somme de $3705.

Conditions de la vente : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater du jour de la publication de la présente monition, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour des Preuves, ce 12me jour du mois de juillet, A. D 1835.

20 juil W. F. C. DUPLFESIS, rég. des tes.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1835—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théo Seghers notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes poursuites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendues—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. Au greffe le 23 juin 1835.

25 juin—9pe P A GUYOL, dép greffier.

BEURRE DE MAI.

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mogul, arrivant de St Louis et offre à vendre 22 fréquins de beurre très frais.

L G BASSINOT.

14 mai no 90, rue St Louis.

LE soussigné offre à vendre dans son magasin, rue de la Vieille Levee, no 21.

35 caisses confitures de la Havane bien assorties ; 100 caisses vanille première qualité ; 300 caisses vin de St Estèphe, et quelques demi pipes de Cognac ; 20 caisses Kirschewasser ; 100 caisses liqueurs fines assorties ; genièvre de Canton ; préserve ; amandes en coque et plusieurs autres articles bons pour la saison.

14 juil A LACOUTURE.

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouvera de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil—

AVIS

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. A. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et F Menard à Valle, Ste. Geneviève Missouri.

11 juil—6m

COQUILLES—WE & R MURPHY, no 124, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrable au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireraient en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 14 juil—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE bureau de Robert Preaux, avocat, est à présent rue Condé, no 38, entre les rues Ste Anne et Dumaine. 10 juil—6,3pe

LES cornichons ont reçu et offrent à vendre, 200 caisses de la Havane, 18 balles couvertures de lit et à nègres, 22 de bretagne françaises larges et étroites, 25 serons indigo de Guatemala, 50 caisses contenant chacune 3 douzaines L P Madère, vin de Madère en 1-2, 1-4 et 1-8 de pipe, 70 pipes vin de Champagne, 80 caisses vin fin du Château Larose de Leuville, 20 do abreuvée et crème de thé, 50 do kirschewasser, ainsi qu'un assortiment général de carosses de ville de Baltimore.

6 juillet A. QUERTIER & BOUTIN.

AVIS.

LE soussigné partant pour le Nord vers la fin de ce mois, prévient les personnes qui lui doivent et surtout celles dont les comptes courent depuis plus de 6 mois, de vouloir bien régler de suite pour éviter des frais, et prie les personnes qui ont des réclamations à faire de se présenter dans le courant de ce mois.

16 juil LOUIS MUH.

LES soussignés offrent à vendre à leur magasin encoignure des rues Chartres et Toulouse. 30 caisses cornichons de la Havane, venant de débarquer, et de qualité supérieur. 9 juil PASCALET & MICHON.

HUILE VEGETALE COMPOSEE.

Pour teindre et changer les cheveux rouges ou gris en beau noir ou brun foncé, et aussi pour en préserver, nourrir, et exciter la croissance, sans inconvenient quelconque.

LE propriétaire de cette incomparable composition n'ignore pas que le fondement de toutes les panacés secrètes dont on a fait usage jusqu'à ce jour pour convertir les cheveux rouges ou gris en noir ou brun foncé, est le nitrate d'argent, ou autre substance minérale qui colore, il est vrai, les cheveux, mais en même temps les endommage et les détruit, de sorte qu'à la fin le remède est pire que le mal.

Les ingrédiens qui entrent, au contraire, dans l'huile végétale composée sont tels, qu'on trouvera qu'ils nourrissent et excitent la croissance des cheveux, beaucoup plus qu'aucun autre article connu, que l'on vend à ce dessein, (quelles que soient les merveilles qu'on attribue aux autres). Cette huile adoucit la chevelure, lui donne un bon lustre, et en même temps, la change en un beau noir ou brun foncé, suivant sa couleur primitive.

La teinture étant elle même purement végétale, et combinée avec d'autres ingrédiens, devient nourrissante et adoucissante, excite beaucoup la croissance des cheveux, et est recommandée comme la composition, à cet effet, la précieuse qui ait été offerte au public.

L'huile végétale composée, agit sur les cheveux d'une manière longue et progressive, et si l'on s'en sert suivant les instructions et que l'on continue avec régularité, elle leur conservera une belle couleur, les nourrira et encouragera, et sera très favorable à leur croissance. Et comme de beaux cheveux sont un ornement pour toutes les personnes et particulièrement pour les dames, la beauté de la chevelure doit donc être surtout cultivé avec soin pour le beau sexe.

Environ trois bouteilles de cette huile suffiront pour une personne pendant un an, et les individus entrant en âge dont les cheveux sont sur le déclin, trouveront que cette huile opère merveilleusement pour les conserver.

Enfin cette huile végétale composée, lorsqu'on en fait usage, conformément aux instructions à suivre et aux précautions à observer, tient tout ce qu'on en dit, et le propriétaire connaît tout le prix, non pas seulement lui dire, mais même par expérience. *Experto crede Roberto.*

Un nouvel assortiment de l'article ci-dessus, d'une qualité très supérieure et à très bas prix, dernièrement reçu et à vendre par

12 juin BENJAMIN LEVY.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'une médecin : il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 8juin1a

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situés dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, familiser les fossés, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY.